

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

SUR LA COMMUNE DE MURACCIOLE (Haute-Corse)

Maître Marie-Carole CASU-PADOVANI

Notaire

Résidence E Purette, Route d'Ajaccio

20250 CORTE

Téléphone : 04 95 46 21 33 – Télécopie : 04 95 46 20 67

Courriel : marie.casupadovani@notaires.fr

Aux termes d'un acte reçu par Maître Marie-Carole CASU-PADOVANI, notaire à CORTE, le 2 juillet 2024 il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261, 2272 et 2265 du Code Civil au profit de : Monsieur Joseph Louis SODINI, domicilié à CUTTOLI-CORTICCHIATO, né à VIVARIO le 3 mai 1935, désignation : Sur la commune de MURACCIOLE (Haute-Corse) : Dans une maison d'habitation cadastrée section AB n°58 lieu-dit 41 piazza di a Funtana pour une contenance de 01a.07ca. : lot n°7 : un appartement de type T3 situé au rez de chaussée comprenant une cuisine, salle à manger, deux chambres et une salle d'eau wc ; lot n°8 : une cave au sous-sol

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Pour avis Me Marie-Carole CASU-PADOVANI, notaire à CORTE